

8° OPEN DE BICETRE REGLEMENT

REGLEMENT :

- Art. 01 Le tournoi est autorisé sous couvert de la LIFB sous le n°
- Art. 02 Le tournoi se déroulera les 19 et 20 novembres 2016 selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBA.
- Art. 05 Une tenue de badminton, conforme au règlement sur les tenues vestimentaires et publicité en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 06 Les juges arbitre sont désignés par le jury technique et le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Ce sera pour ce tournoi : GILDAS PERCHE et BENJAMIN GUERRAULT le nombre de terrains sera de 14.
- Art. 07 Le jury technique se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux (cf art 10). De plus, en cas d'inscriptions inférieures à 6 le tableau se jouera obligatoirement avec une poule unique.
- Art.08 La composition des tableaux est la suivante : (NC-P11)-(P10-D9)-(D8)-(D7-R6) en simple homme, simple dame, double hommes, double dames et double mixte. En cas d'inscription inférieur à 6 et supérieur à 3 le tableau se jouera en une poule unique.
- Art. 09 . Suivant le nombre de participants le JA se réserve le droit de modifier tout ou partie des tableaux et ainsi de regrouper certaines séries.
- Art. 10 Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif. Lorsqu'une équipe de double possède deux classements différents, le classement le plus haut sera pris en compte.
- Art. 11 Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
- Art. 12 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant les feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le joueur en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier.
- Art. 13 Seul le responsable du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.
- Art 14 Le montant des droits d'engagement est de 12€ pour 1 tableau et de 18€ pour 2 tableaux.
Seuls les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort pourront être remboursés, ainsi que les certificats médicaux après le tirage au sort. Après cette date, le règlement de la LIFB sur les forfaits sera appliqué (voir article 32).
En cas de forfaits sur place, et, dans l'intérêt du bon déroulement du tournoi, le jury technique, le comité d'organisation et le juge arbitre, pourront accepter qu'un joueur participe à un troisième tableau.
- Art. 15 La date limite d'inscription est le mercredi 19 octobre 2016. Seules les inscriptions dûment complétées et accompagnées de leur règlement seront prises en compte, suivant leur ordre d'arrivée (le cachet de la Poste faisant foi).
Le CCPH sera pris en compte le 15 octobre pour définir les tableaux.
Le tirage au sort sera effectué le vendredi 4 novembre 2016. Une mise à jour du CPPH sera faite à cette pour uniquement déterminer les têtes de séries.
- Art. 16 Les volants officiels de la compétition seront : *VICTOR TOURNEY*
Les volants sont à la charge des joueurs. Il y aura partage égal des volants du match entre les joueurs.
- Art. 17 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, le jour de la compétition.
- Art. 18 Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
- Art. 19 Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.
- Art. 20 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain sauf à l'arrêt prévu entre le deuxième et troisième set.
- Art. 21 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre, les arbitres (ou faisant office), les coaches aux nombres de 2 maximum (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
- Art. 22 Après l'appel de son match et passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré "forfait".
Les matches pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée. Tout joueur doit être donc présent 1 heure avant l'heure présumée de son match.
- Art. 23 Les matches seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le jury technique. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- Art. 24 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée : LET au service une fois et FAUTE en jeu.
- Art. 26 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.
- Art. 27 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art : 28 Tous joueurs désirant quitter momentanément le Gymnase devra prévenir le Juge-Arbitre sous peine d'être perdant par W.O. à l'appel de son nom.
- Art. 29 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 30 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.